

**Fédération Française  
De Pétanque et Jeu Provençal**

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

**COMITE REGIONAL GRAND EST  
COMITE DES VOSGES**

**Maison des Associations  
Entrée 12  
Quartier de la Magdeleine 88000 EPINAL**



## **COMPTE RENDU REUNION COMITE ET CLUBS DU 27 02 2021**

Ouverture de la réunion par le nouveau président du CD 88, M. Allan ABDELFI en présence tous les membres du comité à l'exception de M. Gonzague RETOURNAY (non excusé)

Ouverture de la séance en fonction de l'ordre du jour transmis (annexe 1)

-----

Allan nous fait lecture de son rapport sur les derniers événements survenus depuis notre dernière réunion et notamment sur l'affaire nous opposant à M. PAULUS. (annexe 2)

Ce dernier doit au CD88 à ce jour la somme de **90 687 €**

Le poste de trésorier est repris par Mme Sylvie MERY (ex nouvelle trésorière adjointe) M. Pascal BALLAND étant nommé trésorier adjoint. Nous les remercions pour leur acceptation à reprendre ces fonctions, compte tenu des circonstances actuelles.

Afin d'encadrer leur travail il sera créé une sous-commission financière qui se réunira au moins trimestriellement, composée des membres du bureau directeur notamment.

A ce jour, les comptes se décomposent comme suit

- **Compte courant, 20 580,42 €**
- **Livret Bleu 29 477,36 €**

Il est précisé que le livret TONIC + dont le taux d'intérêt était très bas et la somme déposée peu importante, a été fermé. Le solde ayant été porté sur le livret Bleu.

Le compte auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de **447 €** sera également clôturé et le solde versé sur le compte courant.

Du fait de la plainte déposée vendredi, une enquête de police va être diligentée et les comptes seront tous vérifiés à fond bien entendu. L'affaire a également été portée devant la commission de discipline du Grand Est.

Après vérification il apparaît dans nos statuts que la durée d'un mandat des vérificateurs aux comptes, est limitée à 2 ans.

Allan précise également, qu'il est évident que les personnes impliquées indirectement en ne vérifiant pas les agissements de M. PAULUS, seront appelés à démissionner à la suite de la décision de la commission discipline Grand EST.

Pour M. Joël BLAISE tous les membres du comité sont responsables en n'ayant pas vérifié ce que faisait M. PAULUS, et même les présidents de clubs. Pour lui, personne ne l'avait alerté sur les soupçons éventuels envers le trésorier. En fait, le trésorier du comité depuis de longues années, agissait en toute impunité puisque personne n'avait accès aux comptes. Ce qui n'est pas normal.

Rappel que le rôle d'un président est moral et financier. Le trésorier et trésorier adjoint sont responsables des finances sous contrôle du président. Les vérificateurs aux comptes doivent contrôler toutes les opérations effectuées par le trésorier en étant en possession des relevés bancaires et des factures.

M. ALIBERT Philippe intervient : avoir laissé agir Philippe sans contrôle est anormal. M. PAULUS a trahi tout le monde, même ses amis de longue date qui l'ont toujours soutenu même lorsqu'il a fait parler de lui négativement. Il souhaite également que les membres du CD qui seront reconnus comme impliqués sans être coupables des faits, démissionnent du comité.

Intervention de M. Yvon PAPELIER.

Le dépôt de plainte a été effectué par Allan et lui-même ce vendredi, et le rapport auprès de la commission de discipline également. Il a communiqué aux services de police tous les éléments nécessaires pour lancer l'enquête.

Depuis 2004, de nombreux vérificateurs aux comptes sont passés et n'ont pas fait leur travail notamment en l'absence de relevés bancaires originaux. Philippe aurait dit qu'il faisait des photocopies de relevés Excel qu'il falsifiait avant de les présenter mais les derniers vérificateurs ont précisé qu'ils n'avaient pas eu de relevés bancaires présentés.

Yvon nous lit un document qu'il a retrouvé dans les archives du CD. Il s'agit d'un rapport de M. JP BISCHOFF président en exercice en 2006 et qui relate que lors de l'AG 2006, les personnes présentes ont été informées que lors d'un vol commis au détriment de M. PAULUS, il lui a été dérobé une somme de 113 € qui appartenait au CD. Il demande s'il doit rembourser cette somme. À la suite d'un vote, M. PAULUS s'est vu exonérer du remboursement de ladite somme....

Joël insiste sur le fait que tous les membres du comité sont responsables de ne pas avoir demandé l'accès aux comptes ? Nous ne sommes pas d'accord avec cette position, des personnes ont été nommées pour assurer ces contrôles, elles seules étaient habilitées à le faire et notamment le président du CD.

Cette affaire ne va pas redorer l'image de notre sport et de notre département à cause d'un individu malhonnête.

Avec la somme disponible à ce jour, nous pourrions régler les frais des différents championnats, tout ce qui concerne la gestion courante, mais tous nos projets sont mis en berne : national, organisation d'un championnat de France, manifestations diverses. Nos projets tombent à l'eau....

Nous allons attendre la suite de l'enquête judiciaire pour prendre les dispositions qui seront nécessaires.

### **Point sur l'AG Grand Est :**

Il a été procédé à l'élection des nouveaux membres du comité. Dans les prochains jours, le bureau directeur sera nommé. Joël et Allan ont été réélus ainsi que Pascal DUCHENE responsable de la commission de discipline.

M. Joseph CANTARELLI présent lors de cette AG, nous fait part des propositions qui ont été présentées aux différentes instances. Aucune date n'a pu être fixée à ce jour.

Il a été décidé de reporter la date de tous les championnats CRC. Voir CR AG Grand EST.

**Rapports des commissions.** Ceux-ci ont été transmis à tous les membres du comité et des clubs.

Daniel rappelle pour la commission compétitions qu'aucun règlement n'a été modifié. Les résultats des différents championnats sont à transmettre à Mireille et moi-même.

Pour les CDC, toutes les dates sont reprises sur le calendrier. Nous ignorons bien entendu, si les premiers championnats auront bien lieu.

Il manquait un membre extérieur à cette commission. M. Nicolas PIQUARD est nommé à ce poste.

Yannick intervient pour la commission arbitrage. En accord avec M. GRIGNON responsable des arbitres à la FFPJP, il a été élaboré un document consultable dans le « guide de l'arbitrage » sur le site de la fédération et du CD. Annexe 41. Le schéma permet de mieux comprendre les modifications.

Lors des CDC, il faudra que les « pas de tir » soient conformes et que les boules soient également réglementaires (poids, taille, couleur) le CD devra les fournir si les clubs n'en disposent pas. Deux arbitres seront nommés sur les lieux où un CDC féminin est organisé, un seul arbitre ne pouvant s'occuper en même temps des parties et du « pas de tir »

Les arbitres seront observés plus particulièrement cette année, ceux qui auront un comportement qui ne correspond pas à leur fonction seront sanctionnés.

Philippe pour la commission presse, est en attente d'un RV avec le journaliste en charge des sports. Avec l'aide de M. Claude Ferrand, il sera procédé à la recherche de nouveaux sponsors.

Un chargé de communication de sa connaissance conseille de dénoncer publiquement le détournement de fonds de Philippe PAULUS. Il faut améliorer la communication visuelle de la pétanque en attirant le public extérieur à notre sport. Le maire de Capavenir a obtenu l'organisation d'une étape des masters en juillet à la Rotonde à Thaon.

Linda pour la commission jeunes précise que nous ne participerons pas aux championnats des clubs régionaux. Il est prévu un championnat départemental dont les conditions seront à préciser. Le stage de mars est reporté à une date ultérieure. Une date et un lieu devront être trouvés.

Elle souhaite que les clubs fassent un effort pour que leurs jeunes participent aux concours spécifiques qui seront organisés.

Yvon pour la commission de discipline nous informe que M. MARIANNI a réglé son amende et de ce fait n'est plus suspendu. Il est licencié au GCM. M. Stéphane DEVOT est également libre de reprendre une licence.

Les textes pour les membres de la commission de discipline seront imprimés après le congrès national car il peut y avoir des modifications lors de celui-ci.

Il rappelle que toute personne peut établir un rapport envers toute personne qui dénigre ouvertement un membre du CD ou le CD, avec menaces ou accusations.

En ce qui concerne la commission féminine, le stage du 7 mars est également annulé. Nous avons prévu une date de repli au dimanche 16 mai.

**Divers** : l'appareil de contrôle d'alcooltest a été révisé et est fonctionnel. Tous les membres du CD, sauf Joël à sa demande, sont autorisés à pratiquer ces tests sur les compétitions auxquelles ils participeront en tant que délégué, et d'office président du jury. Plusieurs tirages pourront être effectués pour le contrôle des joueurs.

L'établissement du calendrier sera géré à partir de l'année prochaine, par Daniel et Allan afin d'éviter des impairs.

Il est décidé que le remboursement des frais kilométriques pour les membres du CD désignés sur une compétition, n'interviendront qu'à partir d'un déplacement de plus de 10 km.

Attribution des délégués du CD sur les championnats pour la tenue des tables de marque **(annexe 5)**

FIN DE LA REUNION DU CD

Reprise de la réunion avec l'ensemble des présidents ou représentants des clubs. Tous les clubs sont représentés. Ordre du jour (annexe 3)

Minute de silence suivie du discours du président (annexe 2). Bien entendu le sujet porte sur le détournement de fonds perpétré par M. Philippe PAULUS.

Il est annoncé que la plainte a été déposée hier, vendredi 26 février auprès du Commissariat et que le rapport de la commission de discipline a été adressée au Comité GRAND EST.

Présentation de la nouvelle trésorière soit Mme Sylvie MERY et de son adjoint, M. Pascal BALLAND. Annonce de la création d'une sous-commission des finances composée de membres du bureau et d'une personne extérieure à mettre en place prochainement. Comme indiqué ce matin les vérificateurs aux comptes ne peuvent exercer leur mandat que pendant 2 ans. M. Jean Louis LEVEQUE se propose pour reprendre le poste, une autre personne sera sollicitée en ce sens.

Intervention de M. RAMPAZZO président du Club du THILLOT, qui « remercie Allan d'avoir découvert cette énormité et le fait que trop de gens ont été abusés. En tant que président Joël a bien fait son travail pendant ces 2 mandats et cela m'ennuierait qu'il soit incriminé. Les relevés de compte étaient falsifiés ou non présentés ? » Mme Odile GUINEPAIN vérificateur aux comptes précise qu'aucun relevé ne leur était présenté et qu'il n'intervenait que lorsque le bilan était terminé.

Des questions se posent sur ces vérifications de ce fait.

**Question** : les clubs doivent ils porter plainte également ? non le CD représente les clubs vosgiens donc la plainte a été déposée en leur nom aussi.

M. Claude FERRAND président du LPE, « le travail a été fait mais avec un certain laxisme de la part du CD. Lors de l'AG 2020, le renouvellement du comité a été effectué ; des personnes qui ont laissé courir l'affaire sans contrôle, ont vérifiés les élections. Donc, je demande aux autres présidents de clubs leur accord pour que les élections soient annulées et qu'un nouveau vote ait lieu. Je demande donc la démission des membres du nouveau comité élu et qu'une AG extraordinaire soit organisée pour la mise en place du vote » Soutenu en ce sens par son trésorier M. STOECKLE.

La demande jette un froid dans l'assemblée. Allan répond que les membres du CD qui n'étaient pas responsables de la trésorerie n'ont pas à être pénalisés.

Yvon précise que la demande de M FERRAND n'est pas à l'ordre du jour.

Ce dernier insiste pour connaître la position des autres présidents sur sa demande de dissolution de tout le comité.

Allan rappelle qu'il était bien prévu que les membres actuels du comité dont les résultats de l'enquête judiciaire, ou de la commission de discipline établiraient leur responsabilité indirecte pour négligence sur les agissements de M. PAULUS, seraient d'office démisés de leur fonction au sein du CD.

Nous avons prévu de rendre la trésorerie du CD claire et précise et de communiquer sur tous les supports à notre disposition à ce sujet aux présidents de clubs.

Bien entendu les bilans présentés lors de l'AG par le trésorier sont caducs. Nous repartons sur les sommes connues en banque à ce jour. Allan communique les montants dont il a fait état ce matin. La situation financière est difficile et nous empêchera la réalisation des projets pour les années à venir.

Pendant ces discussions, pour répondre à la demande de M. FERRAND, Mme SCHMITT présidente du Comité Grand Est a été contactée. Nous devons nous référer à l'article 14 des statuts, qui met en place les dispositions sur la demande d'un ou plusieurs présidents, de la démission de la totalité des membres du comité.

Joël intervient « j'ai pris la place de président il y a 8 ans. Ma grosse erreur est dans le fait que je ne suis jamais allé à la banque. Je n'avais pas la signature et d'ailleurs la banque ne me connaissait même pas. J'ai fait une confiance aveugle à Philippe, c'est mon tort » Il lit le compte rendu de l'AG de 2006 dont Yvon nous avait fait lecture le matin et noté ci-avant.

Nous obtenons un nouvel élément transmis téléphoniquement par Mme SCHMITT Karine concernant la possibilité pour l'assemblée de déposer une motion de défiance envers les membres du comité.

Nous procédons donc à l'appel des clubs qui répondent par oui ou par non à la question : souhaitez vous la démission du comité des Vosges actuel ? A la grande majorité (seulement 4 oui) la motion est rejetée.

Allan témoigne de sa déception suite à cette demande exprimée par un nombre même infime de présidents de clubs, qui remettent en cause son action personnelle et maintient que si des personnes sont concernées par la décision de justice ou de discipline pendant le cours de l'instruction, ils seront exclus du CD.

L'ensemble des licenciés vosgiens seront mis au courant publiquement pour les informer de l'escroquerie commise par M. PAULUS.

Allan rappelle les éléments déjà évoqués le matin concernant l'AG Grand Est.

Tirage au sort des rencontres du premier tour de Coupe de France. (annexe 4)

Intervention des différents responsables des commissions qui reprennent les propos du matin également notés précédemment. Les clubs ont d'ailleurs déjà reçu les comptes rendus par mail des premières réunions.

Une précision concernant le règlement des frais d'inscription des équipes aux différents championnats, il ne sera plus accepté d'espèces désormais.

Le Congrès de la FFPJP prévu à Evian en mars est annulé. Il sera organisé par visio conférence. Si cela est possible, suivant les conditions sanitaires, les membres du bureau directeur du CD qui le souhaiteraient, pourront y assister au siège du CD.

M. ALIBERT Philippe souhaite rajouter qu'il fait confiance à Allan et à son équipe. M. PAULUS a été soutenu par certains membres pendant longtemps c'est vrai, mais on doit avancer et oublier ce personnage.

Yannick quant à lui rappelle que le règlement des indemnités aux arbitres doit être effectué suivant la grille tarifaire prévue à cet effet. Il souhaite également que les clubs recensent parmi leurs licenciés, ceux, surtout les jeunes, qui pourront être attirés par l'arbitrage. Ils seront les bienvenus.

Yvon rajoute qu'en ce qui le concerne « je regrette de constater que certains pensent que je n'ai pas fait mon travail pendant ces 8 années au sein de la commission de discipline. Lire et comprendre les textes de discipline ce n'est pas une sinécure car le sens d'un mot dans un paragraphe peut être contredit dans un autre »

Il va être procédé à des journées de formation sur le logiciel Gestion Concours. Toutes les personnes qui souhaiteraient y participer sont priés d'en informer le CD. En fonction du nombre de volontaires, nous mettrons en place ces formations.

Joël rappelle à l'Assemblée que lors de l'AG du grand Est, il a été honoré par la Fédération par la remise du But d'Or.

Notre nouvelle trésorière quant à elle, souligne le fait que ce matin, comme noté précédemment, il a été décidé par les membres du CD, en fonction de la situation financière exceptionnelle, que le remboursement de leurs frais kilométriques, ne seront pris en charge qu'à partir de plus de 10 km. De plus, le repas de ce jour normalement aux frais du comité, sera à la charge des membres du CD.

Ordre du jour épuisé, nous mettons fin à la réunion.

Le Président  
Allan ABDELFAZI



La secrétaire générale  
Mireille DEPAOLI

